

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**CEREMONIE OFFICIELLE DE SIGNATURE DE L'ACCORD DE DON
DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL POUR LA MISE
EN ŒUVRE DU PROGRAMME REGIONAL DE BIOSECURITE DE
L'UEMOA.**

**INTERVENTION DE S.E.M. SOUMAÏLA CISSE
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA**

Février 2008

Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale,

Messieurs les membres de la Commission,

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais souhaiter, à nos hôtes, au nom des Organes de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, et au mien propre, une chaleureuse bienvenue, au siège de la Commission.

Monsieur le Représentant Résident, les contacts entre la Banque Mondiale et l'UEMOA témoignent de tout l'intérêt que vous accordez à la dimension régionale du développement.

La signature de l'Accord de don du Fonds pour l'Environnement Mondial, à travers la Banque mondiale magnifie la volonté de ces deux partenaires à accompagner la Commission de l'UEMOA dans la mise en œuvre du Programme Régional de Biosécurité au sein de l'UEMOA.

D'un montant de **5,4 millions de dollars américains** soit environ : **2 milliards 700 millions F CFA**, il constitue une étape dans le partenariat tripartite UEMOA – Banque mondiale – FEM.

Monsieur le Représentant Résident,

Mesdames et Messieurs,

Le Programme Régional de Biosécurité au sein de l'UEMOA est l'aboutissement d'un vaste échange participatif entre la Commission de l'UEMOA, ses partenaires et les différents acteurs de notre région, autour de la problématique de la biosécurité dans notre espace.

Ce sont ces fructueux débats qui ont abouti à la mise sur pied du Programme Régional de Biosécurité de l'UEMOA qui s'inscrit entièrement dans le cadre de la mise en œuvre du **Protocole de Cartagena** relatif à la prévention des risques liés à l'introduction des organismes vivants modifiés.

Monsieur le Représentant Résident,

Mesdames et Messieurs,

Des indices concordants permettent, en effet, de prévoir que très bientôt, l'espace UEMOA connaîtra un développement rapide des biotechnologies pouvant aboutir à une introduction massive d'organismes génétiquement modifiés.

En effet, certains pays membres de l'Union conduisent actuellement des essais sur le coton transgénique.

Une fois, les semences mises au point, elles seront vendues, non seulement à travers les circuits formels, mais probablement aussi à travers des canaux informels.

Ce qui, assurément, constitue une réelle menace pour la biodiversité, si aucune mesure de sauvegarde n'est prise.

Au-delà du coton, d'autres cultures transgéniques comme le riz, la tomate, le maïs et le niébé, pourraient également être expérimentées.

C'est pourquoi la Commission de l'UEMOA a anticipé sur les difficultés pouvant découler de l'introduction des OGM, par l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Régional de Biosécurité de l'UEMOA (PRB/UEMOA).

L'objectif environnemental de ce Programme est de protéger la biodiversité régionale contre les risques potentiels associés à l'introduction des Organismes Vivants Modifiés en Afrique de l'Ouest.

Plus concrètement, il s'agit de la mise en œuvre d'un cadre juridique régional de biosécurité devant permettre aux Etats membres de faire face à leurs obligations vis-à-vis du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques liés aux Organismes Vivants Modifiés.

Monsieur le Représentant Résident,

Mesdames et Messieurs,

L'UEMOA s'est également fixé, entre autres objectifs, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques communes en matière d'agriculture et d'environnement.

A l'actif de ce processus, on peut signaler la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'Union, adoptée lors de la dernière Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, tenue le 17 janvier dernier, ici même, à Ouagadougou.

Cette Politique a pour vision la réalisation d'un espace socio-économique et géopolitique restauré dans la paix et la bonne gouvernance.

L'UEMOA se veut, en effet, un espace fortement intégré dans un environnement sain, dont les ressources naturelles en équilibre, soutiennent le développement durable des communautés de la sous-région, à travers notamment, leur affranchissement de la maladie, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

Il s'agit, en effet, à la fois : de la protection de l'environnement, de la santé humaine et animale, ainsi que de la sauvegarde de notre patrimoine génétique contre les risques associés à l'introduction des Organismes Génétiquement Modifiés.

Le présent Accord de don entre l'UEMOA et la Banque Mondiale agissant en tant qu'agence d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), permettra donc, la mise en œuvre de ce vaste et ambitieux programme.

Je voudrais, à cet effet, remercier le Fonds pour l'Environnement Mondial, au nom de tous les Etats membres de l'UEMOA pour son soutien.

La Commission, par ma voix, voudrait une fois encore vous réitérer, **Monsieur le Représentant Résident**, notre engagement et notre entière disponibilité pour faire de ce partenariat **UEMOA – Banque Mondiale - FEM**, un bel exemple de coopération.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.